



La Fondation de France

Statut juridique

Organisme de droit privé, la Fondation de France déploie ses actions grâce au soutien de ses généreux donateurs et mécènes. Pour guider sa gouvernance, elle s'appuie sur deux principes fondamentaux : la transparence et la collégialité.

Coordonnées/site Web

40 avenue Hoche 75008 Paris

Téléphone : 01 44 21 31 00

Fax : 01 44 21 31 01

Lien vers le site www.fondationdefrance.org

Sphère d'activité/missions/organisation

Forte de près de 50 ans d'expérience, la Fondation de France est le premier réseau de philanthropie en France. Elle réunit fondateurs, donateurs, experts bénévoles, salariés expérimentés et des milliers d'associations, tous engagés et portés par la volonté d'agir. Grâce à ces acteurs implantés un peu partout en France, en milieu rural ou en ville, elle est en prise directe avec les enjeux locaux.

Missions

Répondre aux problèmes d'aujourd'hui, apporter des solutions pour demain

Créée pour intervenir dans tous les domaines de l'intérêt général, la Fondation de France agit au présent et prépare l'avenir :

- en répondant aux besoins des personnes vulnérables, avec des actions favorisant le lien social et respectant leur dignité et leur autonomie ;
- en développant des solutions porteuses d'innovation et de progrès, qu'il s'agisse de recherche médicale, d'environnement, d'éducation, de culture ou de formation.

La philanthropie au service de l'action

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs et des testateurs. Elle intervient de deux façons : à travers ses propres programmes d'action et en accompagnant le travail des 841 fonds et fondations qu'elle abrite. Au total, ce sont plus de 170 000 projets d'intérêt général qui ont été soutenus depuis 1969, année de sa création.

Quatre domaines d'intervention

- **Aider les personnes vulnérables :** la crise économique creuse les écarts. Personnes précaires, handicapées, âgées, malades...
les plus fragiles sont en première ligne. Partout en France, les projets soutenus visent à reconstruire le lien social, en respectant l'autonomie et la dignité des personnes.
- **Développer la connaissance : recherche, éducation, culture :** pour relever les défis d'un monde en mutation rapide, la Fondation de France encourage le développement et la diffusion de la connaissance.

Éducation, culture, recherche médicale, sciences et techniques... tous les projets sont porteurs d'espoir et de progrès.

- **Réconcilier l'homme et son environnement** : développer un nouveau modèle de croissance durable, respectueux de l'environnement et des générations futures... c'est l'enjeu-clef du XXIème siècle. Premier financeur privé français pour l'environnement, la Fondation de France soutient les projets qui misent sur la concertation, l'innovation et l'engagement citoyen.
- **Développer la philanthropie** : signe d'une société civile dynamique et responsable, le développement de la philanthropie fait partie des missions de la Fondation de France. Objectifs : favoriser toutes les formes de générosité, professionnaliser le fonctionnement des fondations, favoriser et partager les pratiques innovantes, faire rayonner la philanthropie française.

Organisation

Des règles de gouvernance formellement écrites

Le Conseil d'administration, pilier de la Fondation de France

Le Conseil d'administration est au cœur de la gouvernance : il se réunit au moins 4 fois par an pour définir la stratégie et en contrôler sa mise en œuvre. Il vote le budget et les programmes d'actions, approuve les comptes, contrôle la gestion, vérifie l'information donnée sur la situation financière et veille en permanence au respect du cadre légal.

Elu pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois, le **président** de la Fondation de France est un bénévole, au même titre que tous les membres du Conseil d'administration, des Comités spécifiques, des comités de programmes et des Comités régionaux.

Le Comité de direction

Le Comité de direction est chargé de faire des propositions et de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration.

Le **directeur général** dirige la structure exécutive. Il présente au Bureau et au Conseil d'administration la stratégie, les programmes d'actions et la politique de communication qu'il préconise, ainsi que les comptes et les budgets.